



+ 3.000.000
de salariés concernés

Changement de propriétaire !

**Accession à la propriété
économique et juridique
de leur entreprise
par les salariés
à la cession
d'une entreprise
personne morale**

Un droit de préemption pour les salariés ?

<https://sites.google.com/site/ap2esalariedenouveauxdroits>

Contact ap2e@orange.fr

Notre campagne en cours

Plus nombreux aux assemblées générales de nos coopératives et mutuelles « Bancassurances »

La préemption ca veut dire quoi ?

Une proposition fondée sur

- 1°- Le Préambule de la constitution de 1946
- 2°- La législation, des droits de préemption

« Le Préambule de la constitution de 1946 énonce dans ses principes le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi, **le droit à la participation** et à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à **la gestion des entreprises.** »

La législation, avec un droit de préemption, protège le locataire d'un logement en cas de vente par son propriétaire en lui permettant de se porter acquéreur du logement

La législation ne protège pas le salarié en cas de vente de son entreprise en lui permettant de la racheter grâce à un droit de préemption.

Faut-il laisser ce type de reprise d'entreprise au volontariat de quelques chefs d'entreprises ?
Faut-il les accompagner par une loi qui permette de multiplier les reprises en Société COopérative et Participative ou Société Collective Intérêt collectif avec un soutien aux salariés concernés ?

Un départ massif de chefs d'entreprise à la retraite augmentera le nombre de sans emploi.

La moitié des chefs d'entreprise partiront à la retraite dans les 10 ans, soit 700.000. Plus de 3 millions de salariés sont concernés par ces départs et les autres ventes d'entreprises

Que vont devenir ces entreprises ?

- Seront-elles reprises par les enfants du propriétaire de l'entreprise ?
Seulement 9% reprennent l'entreprise familiale.
- Seront-elles absorbées par de plus grandes entreprises?
Avec maintien pérenne des emplois?
Sans maintien pérenne des emplois?
- Seront-elles purement et simplement fermées ?

**Il y a urgence,
une solution parmi d'autres ...**



Des financements possibles ...

✓ **60% des dépôts bancaires des françaises et des français sont confiés à des banques coopératives ou mutualistes** dont ils sont sociétaires.

Ils ont le pouvoir d'orienter les crédits de ces banques lors des assemblées générales (Banque populaire, Caisse d'Épargne, Crédit agricole, Crédit Mutuel)

✓ **84 milliards : ce sont les milliards de l'épargne salariale.**
Les salariés peuvent intervenir dans leur gestion et leur placement.

Un droit de préemption pour les salariés



Une proposition qui concerne les 4 modalités de transmission possibles

1. La cession volontaire de l'entreprise aux salariés par les associés
2. La cession majoritaire des actions d'une société : les salariés de la société disposeront d'un droit de préemption prioritaire légal pour acquérir l'ensemble des actions
3. La préemption de fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux par les communes qui prioritairement devront transférer leur droit de préemption aux salariés de ces entreprises
4. Les procédures judiciaires de sauvegarde de redressement ou de liquidation judiciaire.



Une proposition qui s'appuie sur les modalités existantes de consultation des salariés

Dans les entreprises disposant de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, les dispositions relatives aux modalités d'organisation des élections prévues pour ces deux instances seront appliquées à cette consultation.

Dans les entreprises ne disposant ni de comité d'entreprise ni de délégués du personnel, la consultation des salariés sera aussi organisée de manière précise

**Aujourd'hui
la majorité des acteurs
politiques et économiques
se plaignent que « l'homme »
ne soit plus au centre de l'économie...**

Un droit de préemption pour la démocratie

Le droit de préemption des salariés s'exercera dans le cadre d'une Société COopérative et Participative « SCOP »



Les Scop sont encore peu nombreuses en France contrairement à certains autres pays d'Europe.

Les crises financières, économiques et sociales répétitives renforcent les aspirations à plus de démocratie. La reprise d'entreprises par les salariés en coopératives est appelée à se développer.

Pour faire réussir ces reprises, le projet Ap2E de proposition de loi souligne l'obligation d'un accompagnement piloté par le mouvement Scop,

- à la prise de décision pour mesurer la viabilité et pour constituer le dossier d'acquisition et de financement
- pour aider à la formation des salariés à la gestion
- pendant la durée de remboursements des emprunts nécessaires à l'acquisition.

39 107 salariés plus de 300.000 en Allemagne
Taille moyenne : 20 personnes
Taux de sociétariat à plus de 2 ans : 80 %
Capital moyen par sociétaire 6.614 €
Participation 2.446 €
Un écart des salaires le plus souvent de 1 à 7

Ensemble passer du dire au faire ?

Société civile : une campagne d'opinion

Le lectorat de la Lettre du Guide de l'Economie Equitable, les réseaux de Ap2E, les réseaux des réseaux d'Ap2E, les réseaux sociaux.
Le mouvement des Scops et l'Economie sociale et solidaire
Le mouvement associatif
Le mouvement syndical
Le mouvement patronal PME et PMI

Initiatives

Etats généraux de l'ESS - Paris juin 2011 : un « cahier d'espérance » spécial sera rédigé.
Un colloque à l'Assemblée nationale pour faire le lien entre société civile et monde politique



Médias

Dossier de presse et campagne de sensibilisation-information auprès des 3.100 journalistes avec lesquels communique Ap2E)

Gouvernement

Une action en direction des ministres chargés de l'industrie, des collectivités territoriales et de mettre en place le rapport Vercamer,

Elus territoriaux

Initiative de sensibilisation et d'information.

Elus nationaux

Parlementaires : Députés et Sénateurs
Demande de Rencontre avec tous les groupes pour une proposition de loi et leur participation au colloque à l'Assemblée nationale.

15 mars 2011
Publication ratios :

*Financier
dépôts locaux
investissements locaux
*Terre nourricière